



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**

Point 132 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

## **Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient le montant estimatif préliminaire des ressources nécessaires au titre de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola, créés par le Secrétaire général à la suite de l'adoption de la résolution 69/1 de l'Assemblée générale et sur la base des lettres identiques datées du 17 septembre 2014, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (A/69/389-S/2014/679).

Le montant préliminaire des ressources nécessaires pour la période allant du 19 septembre au 31 décembre 2014 au titre de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola s'établit à 49 943 600 dollars (net des contributions du personnel). En attendant qu'un budget-programme révisé détaillé soit présenté, plus tard au cours de la partie principale de sa soixante-neuvième session, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver les propositions préliminaires du Secrétaire général et d'autoriser celui-ci à engager des dépenses d'un montant total n'excédant pas 49 943 600 dollars au titre de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola.



## I. Contexte

1. Dans ses lettres identiques datées du 17 septembre 2014, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité (A/69/389-S/2014/679), le Secrétaire général a souligné la détérioration de la situation créée par la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest et ses effets multidimensionnels sur les plans politique, social, économique, humanitaire, logistique et sécuritaire, et il a fait part de son intention de créer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE).

2. Par sa résolution 2177 (2014), le Conseil de sécurité a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de contribuer à faire en sorte que toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats respectifs, accélèrent leur intervention face à l'épidémie d'Ebola, notamment en aidant à élaborer et à mettre en œuvre des plans de préparation, d'opérations, de liaison et de collaboration avec des gouvernements de la région et ceux qui prêtent assistance.

3. Par sa résolution 69/1, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, s'est félicitée que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de créer une Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et l'a prié de prendre les mesures voulues pour mettre rapidement son projet à exécution et de lui présenter un rapport détaillé à ce sujet pour examen à sa soixante-neuvième session.

4. Les ressources nécessaires au titre de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola pour la période allant du 19 septembre au 31 décembre 2014 sont estimées à 49 943 600 dollars. En attendant qu'un budget-programme révisé détaillé soit présenté, plus tard au cours de la partie principale de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, il est proposé que l'Assemblée approuve le montant estimatif préliminaire des ressources nécessaires au titre de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant total n'excédant pas 49 943 600 dollars. Il sera rendu compte des dépenses financées sur le montant demandé actuellement dans le cadre du budget-programme révisé détaillé de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola pour l'exercice biennal 2014-2015, et des crédits seront, si nécessaire, demandés dans le cadre du même rapport. Étant donné le caractère thématique de cette action d'urgence, la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial feront partie du chapitre 27 (Assistance humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

## II. Priorités stratégiques, principes directeurs et hypothèses relatives aux ressources

5. Agissant avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec d'autres partenaires, la MINUAUCE aura cinq priorités stratégiques, à savoir : que la propagation du virus soit enrayée, que les malades soient traités, que les services essentiels soient fournis, que la stabilité soit préservée et que la maladie ne gagne pas des pays jusqu'ici non touchés.

6. L'action de la Mission sera guidée par les principes suivants : renforcement du rôle directeur des gouvernements; résultats rapides sur le terrain; coordination et collaboration étroites avec les intervenants extérieurs au système des Nations Unies; interventions adaptées aux besoins particuliers de chaque pays; prééminence du rôle de l'OMS en ce qui concerne toutes les questions de santé; définition d'objectifs de référence pour le passage à la phase posturgence et mesures tendant à renforcer les systèmes.

7. Partant de ces principes, la MINUAUCE concentrera ses interventions sur les actions critiques suivantes : identification et recherche des personnes atteintes de la maladie à virus Ebola; soins aux malades et lutte contre les infections; enterrements répondant aux critères de sécurité et de dignité; soins médicaux aux intervenants; sécurité alimentaire et nutrition; accès aux services sanitaires de base; incitations pécuniaires pour le personnel sanitaire; protection et relance économiques; apports de fournitures et de matériel; transports et carburants; mobilisation sociale; et communication.

8. Les hypothèses concernant les ressources nécessaires découlent du processus en cours de planification du déploiement de la Mission, qui est coordonné entre les départements du Secrétariat et avec les partenaires dans le système des Nations Unies, notamment avec l'Envoyé spécial pour l'Ebola et le Directeur général de l'OMS.

9. Le cadre de déploiement de la Mission en vue de mener une intervention rapide, efficace et cohérente contre l'Ebola continue d'évoluer et, à cet égard, il faut s'attendre à ce que des éléments des hypothèses retenues, en matière d'effectifs et de moyens opérationnels indiqués ci-dessous notamment, soient davantage précisés à mesure que se poursuit la collaboration avec la communauté internationale. Les hypothèses en question correspondent donc au financement préliminaire nécessaire pour engager immédiatement les activités sur site afin d'accélérer le déploiement du personnel et autres ressources critiques propres à soutenir les efforts nationaux dans les pays les plus touchés.

### **III. Profil de mission**

10. La MINUAUCE travaillera en étroite coopération avec les entités des Nations Unies déjà présentes dans la région et s'assurera de leur soutien, s'appuyant sur les capacités techniques et le savoir-faire de l'OMS, les ressources de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et la connaissance de la situation et les moyens des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la Mission des Nations Unies au Libéria.

11. La Mission bénéficiera de l'appui apporté par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola (ayant rang de secrétaire général adjoint), qui continuera de représenter le système des Nations Unies et d'assurer un rôle de direction, de coordination et d'orientation stratégiques globales, notamment en menant des consultations avec les États Membres et les autres parties concernées, et qui prendra la tête des initiatives internationales en vue de mobiliser la volonté politique nécessaire et de réunir les ressources stratégiques.

12. Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de mission conduira l'action de la Mission dans la mise en place d'une plateforme opérationnelle

régionale permettant d'acheminer rapidement l'aide internationale pour répondre aux besoins recensés dans les États touchés, dirigera les activités au niveau opérationnel et définira les orientations stratégiques pour le système des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et les autres partenaires d'exécution présents sur le terrain.

13. La Mission aura son siège à Accra et reposera sur quatre volets : un volet action sanitaire, dirigé par un directeur de la santé (D-2); un volet coordination et planification des opérations, dirigé par un directeur des opérations (D-2); un volet services essentiels, dirigé par un directeur des services essentiels (D-2); un volet équipes nationales anticrise, lesquelles seront créées dans les trois pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et dirigées chacune par un responsable de la gestion de la crise Ebola (ayant rang de sous-secrétaire général). Les services d'appui à la Mission seront dirigés par un directeur de l'appui à la mission (D-2).

14. La Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola seront dotés d'un effectif total de 283 emplois de temporaire (2 SGA, 3 SSG, 5 D-2, 12 D-1, 25 P-5, 38 P-4, 48 P-3, 84 SM, 8 G(AC), 23 AN, 30 AL et 5 VNU) : 93 seront en poste à Accra, 52 seront déployés dans chacun des pays touchés, 7 seront intégrés au Centre de service régional d'Entebbe (Ouganda) et 6 seront affectés à New York avec pour mission d'assurer la liaison et la collaboration avec les États Membres et de leur faire rapport.

15. Les capacités existantes seront mises à profit afin de réaliser des gains d'efficacité, mais l'ampleur et la portée de l'intervention nécessite toutefois un renforcement des mécanismes d'appui du Siège pour soutenir les activités de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola. Il y a lieu de créer à cette fin 20 postes, dont 9 au sein du Département de la gestion pour renforcer l'effectif des services médicaux, des achats, du budget et des ressources humaines, et 11 au sein du Département de l'appui aux missions pour renforcer l'effectif des services administratifs, logistiques et de l'information et de la communication.

16. L'objectif immédiat de la Mission sera d'assurer la coordination générale des équipes de pays des Nations Unies et de leur fournir des orientations stratégiques à l'appui de leurs activités de gestion de la crise Ebola, ainsi que de combler les lacunes en fonction des besoins.

17. Les coûts de mise en place se limiteront aux dépenses opérationnelles initiales pour le transport terrestre, les équipements informatiques et le matériel médical, dont les tenues de protection individuelles. Les besoins en locaux et bureaux seront satisfaits par la mise en commun des installations des partenaires et, s'il y a lieu, par la location de locaux, jusqu'à ce que les pays hôtes prennent des dispositions pour fournir des bureaux et des installations.

18. Il convient de prévoir de nombreux voyages pour mettre en place et faire fonctionner la plateforme de coordination, notamment une navette aérienne devant servir à appuyer les diverses activités de coordination dans la région, en recourant si besoin est aux lignes commerciales et aux autres moyens aériens des Nations Unies. Six hélicoptères de transport seront également nécessaires pour assurer l'appui logistique (2 en Guinée, 2 au Libéria et 2 en Sierra Leone).

19. Les capacités d'évacuation sanitaire sont l'un des facteurs essentiels du succès de l'opération, auxquelles il faudra allouer des ressources pour un déploiement immédiat. Un important appui aérien sera également nécessaire pour déployer les

principaux moyens et les autres ressources médicales. Ces besoins seront complétés par les contributions des donateurs et les ressources des partenaires.

20. Des fonds seront en outre nécessaires pour financer les premiers besoins de l'infrastructure de formation et remédier aux manques de moyens urgents, notamment en créant si besoin est des centres de traitement d'Ebola, en attendant que soient déployées les ressources bilatérales et multilatérales appropriées.

21. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a également été mis en place pour mobiliser les ressources humaines, matérielles, logistiques et financières des États Membres et des autres parties prenantes en vue de l'opération.

#### **IV. Ressources nécessaires**

22. Le montant total des ressources nécessaires à la MINUAUCE et au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola pour la période allant du 19 septembre au 31 décembre 2014 s'établit à 49 943 600 dollars et doit permettre de couvrir les dépenses de personnel civil afférentes à 283 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que les dépenses au titre des voyages, des installations et infrastructures, du transport terrestre, du transport aérien, des communications, des équipements informatiques, des services médicaux et des fournitures, services et équipements divers. Des informations plus détaillées figurent aux annexes I, II et III du présent rapport.

#### **V. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

23. **En attendant la présentation d'un budget-programme révisé et détaillé d'ici à la fin de la partie principale de sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale est invitée à approuver le montant estimatif préliminaire des ressources nécessaires au financement de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 49 943 600 dollars.**

## Annexe I

**Récapitulatif des dépenses prévues a priori**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Du 19 septembre au 31 décembre 2014</i>
<b>I. Personnel civil</b>	
1. Personnel recruté sur le plan international . . . . .	5 247,0
2. Personnel recruté sur le plan national . . . . .	223,5
3. Volontaires des Nations Unies . . . . .	191,0
<b>Total, catégorie I . . . . .</b>	<b>5 671,0</b>
<b>II. Dépenses opérationnelles</b>	
1. Voyages . . . . .	2 500,0
2. Installations et infrastructures . . . . .	3 980,0
3. Transports terrestres . . . . .	3 530,4
4. Transports aériens . . . . .	9 071,7
5. Communications . . . . .	1 975,0
6. Informatique . . . . .	575,0
7. Santé . . . . .	5 150,0
8. Fournitures, services et matériel divers . . . . .	17 500,0
<b>Total, catégorie II . . . . .</b>	<b>44 282,1</b>
<b>Total (hors contributions du personnel) . . . . .</b>	<b>49 943,6</b>

**Personnel recruté sur le plan international (5 247 000 dollars)**

1. Des crédits de 5 247 000 dollars sont demandés au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour les 225 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international envisagés [2 SGA, 3 SSG, 5 D-2, 12 D-1, 25 P-5, 38 P-4, 48 P-3, 84 SM et 8 G(AC)] pour la MINUAUCE et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola. Le montant proposé tient compte du déploiement progressif envisagé et d'un taux de vacance de postes de 50 %; 93 % du personnel proposé, hormis l'Envoyé spécial (69 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 19 fonctionnaires recrutés sur le plan national et cinq VNU) seraient basés à Accra; 52 fonctionnaires (dont 43 recrutés sur le plan international et 9 sur le plan national) seraient basés dans chacun des trois pays touchés par la crise. Six fonctionnaires recrutés sur le plan international seraient affectés au bureau de liaison de la Mission à New York pour nouer des contacts avec les États Membres, se concerter avec eux et établir des rapports, et sept fonctionnaires recrutés sur le plan national seraient basés au Centre de services régional à Entebbe, en appoint.

2. En outre, l'ampleur et la portée de l'intervention requise ont nécessité un renforcement des services d'appui au Siège, sur lesquels peuvent s'adosser la MINUAUCE et le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola. À ce propos, les besoins en personnel comprennent 20 postes, au vu de la nécessité de renforcer les

services médicaux et les capacités en matière d'achats, de ressources budgétaires et humaines au Département de la gestion (9 postes), ainsi que sur le plan de l'administration, du personnel, de la logistique, de l'informatique et de la télématique au Département de l'appui aux missions (11 postes).

#### **Personnel recruté sur le plan national (223 500 dollars)**

3. Un montant de 223 500 dollars est proposé pour financer les traitements et les dépenses communes du personnel au titre des 53 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national proposés (23 P et 30 G(AL)). Le montant proposé tient compte du déploiement progressif envisagé et d'un taux de vacance de postes de 50 %.

#### **Volontaires des Nations Unies (191 000 dollars)**

4. Des crédits de 191 000 dollars sont demandés pour financer les dépenses liées au déploiement proposé de cinq Volontaires des Nations Unies, qui seraient basés à Accra et feraient office d'unité administrative pour gérer les services à dispenser grâce au recours à leurs experts médicaux et leurs autres spécialistes. L'estimation de ces dépenses repose sur un taux de vacance de postes de 50 %.

#### **Voyages (2 500 000 dollars)**

5. Des crédits d'un montant de 2 500 000 dollars sont demandés pour appuyer les déploiements d'urgence dans un premier temps, sous forme de personnel temporaire de l'ensemble du Secrétariat et du système des Nations Unies, ainsi que pour financer les voyages des membres du personnel de la Mission dans la région afin qu'ils puissent se concerter avec les divers partenaires et les parties prenantes concernées.

#### **Installations et infrastructures (3 980 000 dollars)**

6. Un montant de 3 980 000 dollars est demandé au titre de l'acquisition de matériel pour la défense des périmètres, de la sécurité, de la protection du personnel et du matériel; de la location de locaux pour les divers sièges des missions au Ghana, en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria; des services d'entretien; et des carburants et des lubrifiants pour la Mission.

#### **Transports terrestres (3 530 400 dollars)**

7. Les crédits nécessaires sur le plan des transports terrestres sont estimés à 3 530 400 dollars, pour financer l'achat de 60 4x4 et de 10 ambulances, de carburant et de pièces de rechange y afférents. Ce montant permettrait de satisfaire les besoins les plus immédiats, tandis que du matériel de transport terrestre déployé en divers lieux serait retiré des opérations existantes pour compléter les véhicules susmentionnés.

#### **Transports aériens (9 071 700 dollars)**

8. Des crédits d'un montant de 9 071 700 dollars sont demandés pour couvrir les frais de location et d'exploitation d'un avion qui sera basé principalement à Accra pour appuyer l'importante coordination et répondre aux besoins en matière d'intervention, ainsi que de six hélicoptères militaires polyvalents qui seront basés dans les pays touchés pour satisfaire les besoins essentiels sur le plan de la

istique; de l'assurance responsabilité; des carburants et des lubrifiants; des droits d'atterrissage et des services.

**Communications (1 975 000 dollars)**

9. Des crédits d'un montant de 1 975 000 dollars sont demandés au titre de l'acquisition de matériel de communications, y compris du matériel VHF et UHF et autre matériel de communication de base, nécessaire à l'établissement de communications sûres et opérationnelles, d'une infrastructure informatique, de services satellitaires et de communications par réseaux commerciaux.

**Informatique (575 000 dollars)**

10. Le montant proposé de 575 000 dollars couvrirait l'achat de matériel d'informatique tel que des ordinateurs, des routeurs, des unités d'alimentation sans interruption et autre matériel essentiel nécessaire à l'établissement de communications sûres et opérationnelles et à la mise en place d'une infrastructure informatique.

**Santé (5 150 000 dollars)**

11. Un crédit de 5 150 000 dollars est demandé pour financer l'achat de matériel médical destiné aux centres de traitement de la maladie à virus Ebola et les services médicaux connexes, y compris les dépenses afférentes aux médecins et au personnel infirmier qui seront déployés, ainsi que la création d'une infrastructure de formation, et pour combler des lacunes en fonction des besoins.

**Fournitures, services et matériel divers (17 500 000 dollars)**

12. Les crédits demandés à cette rubrique doivent permettre d'appuyer des formations indispensables pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, y compris la formation préalable au déploiement dans les lieux d'implantation de la Mission au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone (2 millions de dollars); ils couvriront également les frais de transport aérien et d'autres frais de transport afférents à l'acheminement de moyens essentiels, notamment de véhicules, d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures indispensables pour les interventions contre l'Ebola (7,5 millions de dollars). On estime qu'il faudra prévoir au moins 10 ponts aériens pour acheminer ces moyens lors du déploiement initial. Les ressources demandées comprennent également un montant de 8 millions de dollars pour des services divers visant à renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires d'exécution sur le terrain et à combler des lacunes temporaires et des besoins immédiats pour assurer la prestation des services nécessaires dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et d'autres domaines essentiels, et l'accès à ces services, y compris la mise en place de programmes de dépaupérisation et de relèvement rapide. Les crédits prévus serviront également à financer les dépenses d'appui opérationnel afférentes à la fourniture desdits services. Ces crédits permettraient à la Mission d'être rapidement opérationnelle et de répondre aux besoins critiques immédiatement après son déploiement.

## Annexe II

## Tableau récapitulatif des effectifs

<i>Tableau d'effectifs de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2014</i>															
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	SM	G internationale	Total, personnel international	AN	GN	Total, personnel national	VNU	Total
Envoyé spécial	1									1					1
Accra	1		4	3	7	12	15	27		69	8	11	19	5	93
Guinée		1		3	4	6	10	19		43	4	5	9		52
Sierra Leone		1		3	4	6	10	19		43	4	5	9		52
Libéria		1		3	4	6	10	19		43	4	5	9		52
Bureau de liaison de New York				1	1	2			2	6			–		6
Centre de services régional d'Entebbe										–	3	4	7		7
<b>Total partiel, Mission</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>84</b>	<b>2</b>	<b>205</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>263</b>
Mécanisme d'appui au Siège (New York)															
Département de la gestion															
Service médical (New York)					1	2			3	6			–		6
Division des achats					1	1				2			–		2
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité/Division de la planification des programmes et du budget							1			1			–		1
Département de l'appui aux missions					3	2	3		3	11			–		11
<b>Total partiel, Mécanisme d'appui au Siège (New York)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>
<b>Total, MINUAUCE et Bureau de l'Envoyé spécial</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>84</b>	<b>8</b>	<b>225</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>283</b>

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; G = agent des services généraux; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Annexe III

Organigramme de la MINUAUCE et du Bureau de l'Envoyé spécial

